

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Au début de chacune de ses séances, le comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du comité syndical présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat mixte ADN et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 21 juin 2023.
3. Délégation de service public : approbation de deux avenants aux conventions de délégation de service public conclues respectivement avec les sociétés ADTIM et ADTIM FTTH permettant la mise en œuvre d'un transfert de prises FTTH.
4. Délégation de service public : démantèlement du réseau et changement d'opérateur d'infrastructure pour la zone du ZODIAQUE située sur la commune d'Annonay.
5. Délégation de service public : états des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux durant l'année 2023.
6. Délégation de service public : examen des rapports annuels des délégataires de service public.
7. Informations réglementaires.
8. Questions diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 novembre à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 23 novembre, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence sous la présidence de Didier-Claude BLANC.

MEMBRES PRESENTS :

Pour la Région Auvergne Rhône Alpes et disposant de 5 voix chacun :

Isabelle MASSEBEUF, Didier-Claude BLANC, Virginie BONNET-FERRAND, Claude AURIAS

Pour le Département de la Drôme et disposant de 5 voix chacun :

Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC.

Pour le Département de l'Ardèche et disposant de 5 voix chacun :

Pierre MAISONNAT,

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et disposant de 2 voix chacun :

Christian MASSOLA, Christian REY, Laurent MANTONNIER, Philippe INARD, Pierre MOSSAZ, Jean-Paul DECULTY, Huguette ANJOLRAS, Jérôme LEBRAT, Martine CARRIER, , Claude BRUN, Christel FALCONE, Maurice CHARBONNIER, Claude DEVOCHELLE, Stéphane GINEVRA, Patrick MARCAILLOU,

MEMBRES REPRESENTES :

Max TOURVIEILHE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER, Xavier ANGELI, , Norbert COLL, Hervé SAULIGNAC, Fabrice LARUE, Franck FERROUSSIER, Sylvie MOLINIE, Christophe MATHON, Jacques LADEGAILLERIE, Pierre JOUVET, Driss NAJI, Jean-Jacques ARAKELIAN, Joël BOYER, Stéphane DECONINCK, Jean-Marc MATTRAS, Aurélien FERLAY,

Pouvoir : 1 (Pouvoir donné de Max TOURVIEILHE à Pierre MAISONNAT).

Secrétaire de séance : Claude BRUN

EN EXERCICE : 39 PRESENTS : 23 (70 voix) VOTANTS : 23
Quorum : 20

ANNEXES :

- NOTE DE SYNTHESE

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des élus présents.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose au Comité syndical que Monsieur Claude BRUN occupe la fonction de secrétaire de séance. Il sera assisté par les services du Syndicat.

Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Claude BRUN comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 21 juin 2023

Le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 21 juin 2023.

Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 21 juin 2023.

3. Délégation de service public : approbation de deux avenants aux conventions de délégation de service public conclues respectivement avec les sociétés ADTIM et ADTIM FTTH permettant la mise en œuvre d'un transfert de prises FTTH.

Le Président informe les membres du comité syndical que dans le cadre de la première délégation de service public signée en 2008 avec ADTIM, une expérimentation avait été mise en place afin de déployer des prises FTTH sur certaines communes dont Valence, Montélimar et Annonay.

Il explique néanmoins qu'en 2011, les communes en question sont entrées dans la zone AMII d'ORANGE et qu'à cet effet, l'expérimentation ne s'est pas poursuivie.

L'objet de ces avenants est de permettre la remise à niveau des infrastructures leur commercialisation en transférant la gestion d'ADTIM à ADTIM FTTH.

Le Président donne la parole à Didier KALADJIAN ainsi qu'à David LENTHERIC afin d'avoir une explication et une vision plus technique du projet.

Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :

- **ARTICLE 1 :** D'approuver les termes de l'avenant n°23 modifiant la Convention de délégation de service public conclue avec la société ADTIM ainsi que ceux de l'avenant n°7 modifiant la Convention de délégation de service public conclue avec la société ADTIM FTTH
- **ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n°23 et n°7 susvisés ainsi que l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre et leur exécution.

4. Délégation de service public : démantèlement du réseau et changement d'opérateur d'infrastructure pour la zone du ZODIAQUE située sur la commune d'Annonay

Le Président rappelle que cette délibération est dans la continuité de la délibération précédente.

Il explique qu'il n'est techniquement pas possible pour le Syndicat Mixte ADN de reprendre les prises sur la zone du ZODIAQUE à Annonay.

Ces 523 prises ne seront plus exploitées et donc démantelées par ADTIM.

Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :

- **ARTICLE 1 :** De PRENDRE ACTE que le réseau FTTH sur la zone du ZODIAQUE sera démantelé
- **ARTICLE 2 :** De PRENDRE ACTE que la société ORANGE deviendra l'opérateur d'infrastructure sur la zone du ZODIAQUE située sur la commune d'Annonay en lieu et place de la société ADTIM
- **ARTICLE 3 :** D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du démantèlement ainsi que du changement d'opérateur d'infrastructure sur la commune d'Annonay

5. Délégation de service public : états des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux durant l'année 2023

Le Président rappelle que la dernière CCSPL s'est réunie le 11 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Pierre MOSSAZ.

L'objet de cette réunion était l'étude des rapports annuels des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH.

De ce fait, il évoque les points abordés :

- Examen rapports d'activité,
- Les modalités de fixation des tarifs sur le réseau ;
- Les relations contractuelles entretenues avec l'opérateur historique ;
- La question des « Usages et Services » ;
- Décommissionnement du cuivre
- Qualité du maillage du réseau départemental

Le Président propose à Monsieur Pierre MOSSAZ de faire un retour sur cette CCSPL.

Monsieur Pierre MOSSAZ explique que cette réunion a été dense et très intéressante grâce aux explications claires du délégataire.

Enfin, il souhaite ajouter que le compte rendu a été fidèle au déroulement de celle-ci.

- Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :
- **ARTICLE 1 :** DE PRENDRE ACTE de la communication des résultats des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2023

6. Délégation de service public : examen des rapports annuels des délégataires de service public

Le Président souligne que l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne :

« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Il rappelle que ces rapports ont fait l'objet d'un examen par la CCSPL, comme déjà évoqué. Il précise également qu'aujourd'hui, les craintes de prise de contrôle des DSP par un investisseur venant d'un pays hors union européenne sont écartées.

Il constate néanmoins qu'au-delà de la question de la souveraineté numérique, les délégations de service public ADTIM et ADTIM FTTH sont appétentes en terme d'investissement, et permettent à ce titre de maintenir par exemple un réseau de qualité.

Le Président cite à cet effet quelques chiffres pour illustrer ces résultats :

ADTIM 2022:

- Plus de 23000 km de fibre déployés
- 262 ZA raccordé
- Plus de 50 opérateurs
- + de 3200 entreprises et sites publics raccordés dont 2200 en fibre optique
- 37008 abonnés ADSL grand public
- 1.5 M€ d'investissement en 2022
- 20.4 M€ de chiffre d'affaires
- 3.1 M€ de Résultat net

ADTIM FTTH 2022 :

- 171 locaux techniques pris en exploitation
- 98 000 prises déployées IPE
- 10 opérateurs Grand Publics présents sur le réseau
- 38 700 abonnés FTTH
- 11 M€ d'investissements
- 7 M€ de chiffre d'affaire
- EBITA (Bénéfice avant intérêts, impôts , dépréciation et Amortissement) : -0.7 M€
- Résultat net (différence sur une période déterminée , entre les produits et les charges auxquelles s'ajoutent l'impôt sur les sociétés): -2.8 M€

Enfin, il précise qu'à l'échelle nationale, l'AVICCA a sensibilisé le gouvernement aux contraintes d'exploitation dans les zones rurales.

- Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :
- **ARTICLE 1 :** DE PRENDRE ACTE de la transmission des rapports soumis par les délégataires

7. Informations réglementaires.

Le Président rappelle que l'article 10 des statuts du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique permet au Comité syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président et au Bureau exécutif. Il précise que cette délégation de compétence est intervenue par délibération du Comité syndical en date du 6 décembre 2021.

Le Président rappelle également que dans un souci de transparence et qu'en application de la délibération susmentionnée, un compte-rendu de chacune des décisions prises dans le cadre de cette délégation de compétence doit être exposé au Comité syndical.

Le Comité syndical décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations ;

- ARTICLE 2 : DE PRENDRE ACTE des délibérations prises par le Bureau exécutif dans le cadre de ses délégations.

8. Questions diverses.

Le Président se réjouit de l'atteinte des objectifs fixés en 2023.
Il félicite de ce fait AXIONE ainsi que les membres du syndicat mixte ADN.

Mme Huguette ANJOLRAS félicite le travail des équipes ADN sur leur déplacement dans sa commune, et se réjouit d'avoir eu des explications précises sur l'avancement projet.

Le Président fait également un retour sur le Comité Consultatif Très Haut Débit, auquel il était accompagné de Mme Christel FALCONE, Didier KALADJIAN ainsi que de Sébastien DELARBRE le 16 novembre 2023.

Il explique que l'enjeu de cette rencontre était l'attribution pour le syndicat de subventions de la part de l'Etat.

Le Président précise qu'ADN a donc su démontrer sa capacité d'atteindre ses objectifs pour 2025 ainsi que les moyens mise en œuvre.

Sébastien DELARBRE explique qu'ADN est toujours en quête d'optimisation des délais.
Il explique que l'utilisation des structures aériennes exploitées par ENEDIS fait actuellement l'objet d'une attention particulière, notamment au sujet des doublages de poteaux.

Le Président lève la séance à 19h40.

Le Secrétaire de séance

Le Président

Claude BRUN

Didier Claude BLANC